

***Intervention de Philippe Prince Pdt / Olivier Rigaud Vice-Pdt  
de l'association Jeunes Parisiens de Paris***

... A du propos du bruit... les humoristes Chevalier et Laspalles disent sur le ton de la boutade :

« Avant, j'étais embêté par le bruit... maintenant que je suis sourd, plus de problème ! »

Les membres de notre Association « Jeunes Parisiens de Paris » sont convaincus qu'il y a malgré tout, matière à agir et non pas de subir le bruit et ses effets.

Le bruit préoccupe les citoyens.

Selon une enquête réalisée en 2002 par l'INSEE, 39 % des ménages franciliens perçoivent le bruit en journée comme une nuisance.

Et à Paris, près d'un ménage sur deux (46 %) se dit gêné par le bruit nocturne.

Des chiffres qui ne sont pas surprenants : si l'on se penche sur les cartographies du bruit réalisées par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF) :

- plus de 500 000 Parisiens seraient exposés, le jour, à des niveaux sonores liés au bruit routier dépassant 70 décibels (dB)

... alors que le Conseil supérieur d'hygiène publique de France établit à 60 dB, le seuil de nuisance sonore à ne pas dépasser sur un journée !

Quant aux Parisiens exposés au bruit aérien, certaines enquêtes mettent déjà en évidence le lien entre cette exposition et des troubles de la santé:

- angoisses,
- consommation de médicaments neuropsychiatriques,
- pertes de sommeil...

Le bruit, nocif à partir de 85 décibels et dangereux au-delà de 120 décibels, a des effets néfastes sur la santé.

Il peut entraîner ;

- du stress,
- de la fatigue,
- de l'hypertension artérielle
- ou une surconsommation de médicaments.

**C'est pourquoi, la lutte contre les bruits excessifs apparaît comme une nécessité pour la qualité du cadre de vie et de la santé publique que notre association « Jeunes Parisiens de Paris » se fait fort de défendre .**

Le Xvème est un arrondissement particulièrement étendu et peuplé, desservi par un hélicoptère, un réseau ferré, et des infrastructures de transports qui sont sources de nuisances sonores particulièrement importantes...

#### **A/ Concernant l'héliport de Paris Issy-les-Moulineaux**

**La loi du 11 juillet 1985, loi relative à l'urbanisation au voisinage des aérodromes**, confirme l'objectif d'intérêt national de **maîtriser l'urbanisation autour des aérodromes**, afin d'une part, d'éviter d'exposer immédiatement ou à terme, de nouvelles populations aux nuisances sonores, et d'autre part, de préserver l'activité aéronautique et l'équipement aéroportuaire.

Ainsi, **cette loi rend obligatoire l'élaboration d'un plan d'exposition au bruit pour l'héliport de Paris Issy-les-Moulineaux.**

**Dernièrement**, a eu lieu une enquête publique relative à la révision du plan d'exposition au bruit de cet hélicoptère :

Cette révision proposait par exemples, les points suivants :

- la limitation à 50 vols par jour, les samedis, dimanches et jours fériés (contre 70 actuellement),
- des restrictions pour les engins certifiés avant 1972, c'est-à-dire, les hélicoptères conçus il y a un tiers de siècle, à priori, les plus bruyants et les plus polluants,
- l'ouverture de 2 à 3 nouveaux héliports aux alentours de Paris,
- le passage de 450 mètres à 600 mètres d'altitude, des vols entre la Porte de Gentilly et Meudon, cette disposition permettant de réduire la nuisance sonore,
- la réduction des vols à plus de 70 décibels, ces derniers représentant 65% des cas l'an dernier, contre 40% cette année, d'après les mesures de l'Observatoire du Bruit en Ile-de-France,
- l'interdiction des vols touristiques ou d'entraînement.

Nous souhaiterions connaître les dispositions qui ont été retenues par les pouvoirs publics, afin de réduire les nuisances de l'héliport Paris-Issy-les-Moulineaux ? et à partir de quand, elles seront mises en application ?

Nous allons aborder à présent, une autre source de nuisances sonores du Xvème : le trafic ferroviaire Montparnasse.

#### **Quelques rappels et notions :**

- la Gare Paris Montparnasse est l'une des six grandes gares terminus de la SNCF, à Paris.
- c'est la 4e gare de Paris par son trafic... environ 50 millions de voyageurs par an.
- la gare compte 28 voies à quai, ainsi que des voies de services.
- à propos du trafic, la gare Montparnasse traite environ 115.000 trains par an, soit en moyenne, 315 trains par jour !...
- le flux de voyageurs est établi en moyenne à 175.000 par jour, mais il peut monter les jours de grands départs en vacances à 400.000 voyageurs !...

Ce trafic génère des nuisances sonores, et malheureusement le développement de l'activité de cette gare s'est fait au détriment des habitations voisines.

Malgré cela, ces dernières années, la Mairie de Paris a souhaité densifier le parc immobilier social aux abords immédiat des voies ferrées : La réalisation de la ZAC Vaugirard illustre cette prise de position.

Aujourd'hui encore, prétextant de construire un « mur anti-bruit », la Mairie de Paris envisage de réaliser un « Foyer Jeunes Travailleurs » et une « Résidence pour Etudiants », soit environ 250 logements, sur le terrain occupé actuellement par une entreprise de poissonnerie au 69 rue Castagnary, malgré la présence du réseau ferré et surtout, malgré les installations de stockage de fioul lourd de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (ou C.P.C.U.).

A propos de ces nuisances sonores ferroviaires, voici à présent quelques données révélatrices :

- un TGV Réseau, unité simple à 100 km/h, ... c'est 53 dB à 25 mètres de la voie empruntée par ce TGV !...
- un train corail, 9 voitures à 100 km/h = 64 dB
- un train fret, 10 Wagons à 100 km/h = 70 dB

Par ailleurs, entre Châtillon et la Porte de Vanves, les trains voyageurs circulent à 90 km/h.

A partir de l'ancienne gare Ouest-Ceinture (celle de la Petite Ceinture, située vers la porte de Vanves), ces mêmes trains voyageurs entament leur séquence de freinage en direction de la Gare Montparnasse, atteignant 30 km/h au niveau de la rue de la Procession.

Ce freinage est bien entendu source de bruit : il majore les nuisances sonores liées au roulage, bruit particulièrement gênant la nuit...

En semaine, les trains commerciaux ne circulent pas de 1 heure 30 à 4 heures du matin, ce laps de temps étant affecté à l'entretien des voies, des caténaires et de la signalétique.

Le week-end, le trafic a lieu toute la nuit !...

Au niveau de la gare de dépôt Vouillé, y compris la nuit, des conducteurs testent le système de freinage de rames, avant de les remettre en circulation. Cette procédure est également particulièrement bruyante, et contribue aux nuisances nocturnes.

A cette perception du bruit, il faut prendre en compte également, « l'effet surprise » au passage des trains : ce phénomène provoque un stress dû à la variation rapide de l'effet sonore.

Enfin, l'entretien des voies est peu fréquent, mais également extrêmement bruyant (> 110 dB !!!...) : il comprend le brassage du ballast et le meulage des rails ; il se fait la nuit

Nous souhaiterions connaître les projets urbains de la Municipalité le long des voies ferrées, côté 15ème arrondissement.

Comment la Municipalité envisage-t-elle de limiter les nuisances acoustiques liées au trafic ferré Montparnasse ?

A titre de proposition visant à réduire ce type de nuisances sonores, nous suggérons la pose de Merlons – cônes absorbeurs de bruit.

Pour être efficace, ces derniers :

- devraient être en matériaux lourds,
- recouverts d'au moins 30 cm de terre végétale,
- leur hauteur devrait être supérieure ou égale à 2 mètres par rapport aux rails.

Pour conclure...il existe sur notre arrondissement, d'autres sources de nuisances sonores comme notamment :

- Le bruit lié aux livraisons,
- Le bruit lié à la circulation routière,
- Le bruit des chantiers,

Quelles solutions la Municipalité souhaite-t-elle mettre en oeuvre pour les réduire ?

Enfin, quelles mesures sont prévues dans notre arrondissement pour :

- réaliser une carte du bruit ?
- informer les habitants sur les phénomènes d'exposition au bruit ?
- définir une stratégie de surveillance ?

Merci